



21 décembre 2006

---

## Lettre-circulaire n°247

---

### Les lettres-circulaires de l'AI n'existent plus que sous forme électronique !

Les lettres-circulaires de l'OFAS étaient jusqu'à maintenant publiées sous forme imprimée, ainsi que, depuis un certain temps, sous forme électronique sur Intranet et Internet. Dans le cadre du passage aux directives électroniques, elles seront désormais publiées uniquement sous forme électronique.

A partir du **1<sup>er</sup> janvier 2007**, vous les trouverez donc, en version PDF, sur le site [www.assurancessociales.admin.ch](http://www.assurancessociales.admin.ch). L'envoi des versions imprimées cessera au 31 décembre 2006.

Afin que vous ne manquiez pas d'informations sur les nouveautés et les compléments en matière de directives, nous vous conseillons de vous abonner à la Newsletter sur le site [www.assurancessociales.admin.ch](http://www.assurancessociales.admin.ch).

Vous pouvez aussi consulter tous les documents sur l'Intranet de l'AVS/AI.